

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET ESPACES VERTS

ARRÊTE n° 23-AT-465 AUTORISANT LA POURSUITE
DES ACTIVITES DE L'HOTEL LE GOURAYA
A NEUILLY PLAISANCE

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, article L 2131-2,

CHRISTIAN DEMUYNCK

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, articles R 123-27 et R 123-49,

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Considérant le Procès-Verbal de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité en date du **29 septembre 2023** donnant un avis favorable à la poursuite des activités de l'hôtel LE GOURAYA sis 84 avenue Victor Hugo à Neuilly-Plaisance,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Monsieur le Maire de Neuilly-Plaisance autorise la poursuite des activités de l'hôtel LE GOURAYA sis 84 avenue Victor Hugo à Neuilly-Plaisance.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire de Neuilly-Plaisance demande néanmoins la réalisation des différentes prescriptions énoncées au procès-verbal de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité du **29 septembre 2023**.

ARTICLE 3

Une ampliation sera notifiée à la Directrice de l'établissement, Madame Badache, accompagnée du Procès-Verbal de visite de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité en date du **29 septembre 2023**.

ARTICLE 4

Le présent arrêté est exécutoire de plein droit à dater de son envoi en Préfecture de Bobigny. Tout recours peut être formé contre cet acte dans un délai de deux mois.

REFERENCES
ST-EV-2023/465

Neuilly-Plaisance, le 29 septembre 2023

Certifié exécutoire
Acte publié le 06 / 10 / 2023



Christian DEMUYNCK

Maire

« Pour le Maire empêché, l'adjoint Martine LAMAURT »

En application de l'article L 2131-1 du C.G.C.T
Document déposé à la Préfecture de Bobigny
Le.....
Notifié le.....

Acte rendu exécutoire
Monsieur le Maire

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20230929-AR-ST-2023-465-AR
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)